

COPIES : A. DESBORDES, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY

CR N°2015/27 - SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 2 Février 2015

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER
BADER ROYER LAGO WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ
MARCHAL-BATT MASSON DEVITERNE HAUSERMANN BOHN ENEL

Absents excusés :

M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER
V. BRETON a donné pouvoir à G. ROYER
B. GEOFFROY

Secrétaire : I. GAUCHE

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22
du code Général des Collectivités Territoriales.

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2015

G. Nicola donne lecture du document retraçant le Débat d'Orientation Budgétaire.

D. Deviterne rappelle les propos tenus lors de la réunion des commissions : le groupe opposition apprécie le document présenté, tant dans les prévisions annoncées que dans la finesse de la présentation. Il n'en est pas de même pour le pessimisme des orientations budgétaires, notamment concernant la baisse des dotations de l'Etat. Il faut relativiser cette baisse de 45 % par rapport à la DGF de 2013 car la DGF ne correspond qu'à 1/6^{ème} des recettes de fonctionnement du budget communal. La baisse attendue pour la DGF 2015 de 74 000 € correspond à 2,7 % des recettes de fonctionnement. Par conséquent, l'augmentation « fiscale » de 0,9 % des bases annoncée par l'Etat compense à peu près la baisse de 2,7 % de la DGF. On peut donc équilibrer le budget, même sans baisser les dépenses de fonctionnement.

A partir de 2017, la baisse de la DGF sera compensée par l'apport de la nouvelle population. L'augmentation du nombre d'habitants engendra bien-sûr une augmentation des besoins de services à la population mais ces services pourront être assurés à personnel constant.

G. Nicola répond que la revalorisation des bases de 0,9% décidée par l'Etat est mécanique, c'est une augmentation naturelle, censée compenser l'augmentation du coût de la vie mais pas la baisse de la DGF.

G. Royer félicite G. Nicola pour la présentation claire de ce DOB. La réforme de la DGF annoncée ne va pas être favorable pour toutes les communes et on a pu constater, au cours de ces dernières années, que les dotations de l'Etat ont tendance à baisser.

Par ailleurs, l'augmentation fiscale de 0,9 % des bases n'apporte qu'entre 10 et 12 000 € supplémentaires et ne permet donc pas de compenser la baisse de 74 000 €. Pour compenser le manque à gagner de 74 000 €, il faudrait augmenter de 7 % les taux d'impôts communaux.

Concernant l'investissement, on sait que 100 000 € représentent 1 million de travaux. Donc la baisse de 74 000 € de DGF engendra une baisse de 800 000 € d'investissements.
La situation est donc fragile dans la gestion des dossiers au quotidien.

G. Royer approuve l'approche budgétaire 2015 et précise qu'il est courageux de baisser de 1 % les charges de fonctionnement, considérant tous les efforts déjà réalisés les années passées.

M. Piccoli ajoute que la municipalité recherche toujours une baisse des dépenses courantes, exercice difficile du fait de l'apport de la nouvelle population.

M. Piccoli souhaite également apporter une précision concernant les recrutements au sein du service police : un policier sera recruté pour remplacer le policier parti en retraite et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sera recruté pour remplacer la policière qui a demandé sa mutation.

Par ailleurs, une réflexion sur la mutualisation est en cours, tant avec le Grand Nancy qu'avec les communes voisines.

Une augmentation des impôts sera certainement inévitable mais la municipalité le fera au plus juste.

D. Deviterne répond que si la baisse de la DGF est liée à un souci de maîtrise des dépenses publiques, la 1^{ère} contribution de chaque commune est d'accompagner cette baisse de la dépense publique.

G. Royer approuve cet accompagnement des communes à la baisse de la dépense publique, à condition que l'Etat ne donne pas aux communes de charges nouvelles. L'effort d'économies est constant à Pulnoy.

G. Nicola rappelle que la baisse de 1 % des charges courantes est obtenue A SERVICES CONSTANTS, sans compter les dépenses imposées par l'Etat : rythmes scolaires, instruction des permis de construire, mise aux normes d'accessibilité handicapés des bâtiments communaux. La valeur locative des bases fiscales date de 1970. Cette augmentation de 0,9 % des bases est un juste retour des choses pour les communes et ne doit pas être perçue comme une bonification.

C. Simon ajoute que la municipalité recherche des partenaires extérieurs pour financer les actions mais eux aussi rencontrent des difficultés financières.

L'assemblée n'ayant plus de remarques, le Maire donne rendez-vous au conseil municipal pour voter le budget 2015.

2) Résidences Vertes : état de division en volume modificatif du centre de rencontre et acte d'échange de parcelles – autorisation donnée au Maire de signer

G. Royer explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

3) Convention d'adhésion « prévention et santé au travail » entre la ville de Pulnoy et le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle – autorisation donnée au Maire de signer

G. Nicola donne lecture du projet de délibération.

D. Deviterne est impressionné par le coût de la visite médicale.

G. Nicola fait remarquer que cette convention permet, outre les visites médicales, de bénéficier d'un accompagnement au titre de la prévention.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 20 février 2015

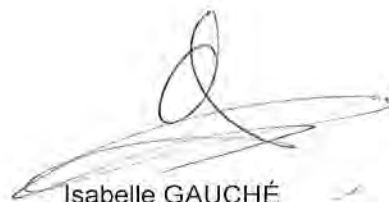
Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Isabelle GAUCHÉ